

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 19/10/2023
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procuration : 2

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle,
HARDOUIN Marie-Christine, MULLER
Sandrine, SIMLER Agnès
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis,
HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice,
SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent,
STRAUEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté :
Mme TRETZ Maité

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mr
BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à
Mr STRAUDEL Jean-Philippe ; Mr IBACH
Patrice a donné procuration à Mme BRAULT-
PELUZZI Estelle

Secrétaire de séance : Mme Agnès SIMLER

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables, rue de la 2^{ème} D.B.)
5. Budget 2023 : décisions modificatives
6. Location de la chasse communale (période 2024-2033) : agrément des candidatures
7. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire de Dominique Bernard, professeur de français au Lycée Gambetta d'Arras, assassiné le 13 octobre dernier et pour les victimes des évènements tragiques qui se déroulent en Israël et la bande de Gaza.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Agnès Simler est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 5 octobre : réunion de la commission communale du fleurissement
- 6 octobre : visite avec Mme Estelle Brault-Peluzzi et Mr Laurent Schönstein à Mr & Mme Schwartz Denis à l'occasion de leurs Noces d'Or
- 7 et 8 octobre : exposition fruitière de l'association Obstgarde à Artolsheim
- 9 octobre : réunion de la commission communale de la voirie sur le terrain (rue de la 2^{ème} D.B.)
- 10 octobre : cérémonie de départ à la retraite de Mr Jean-Raphaël Kuehn, secrétaire générale du Syndicat Pôle Ried Brun
- 14 octobre : séminaire du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de Sélestat et sa Région
- 15 octobre : repas du Sud-Ouest organisé par le Comité de jumelage Seyches-Grussenheim.
- 16 octobre : réunion transfrontalière avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et le Landkreis d'Emmendingen à Emmendingen
- 17 octobre : rencontre en présence de Mr Laurent Schwein au terrain de football avec Mr Gérard Baumann, membre de la LAFA (Ligue d'Alsace de Football Association) concernant le changement de la main courante
- 17 octobre : réunion de la commission communale consultative de la chasse
- 19 octobre : réunion de la commission communale de la voirie
- 20 octobre : réunion avec Mme Sandrine Roué, conseillère aux décideurs locaux des communautés de communes de Sélestat et du Ried de Marckolsheim de la Direction régionale des finances publiques du Bas-Rhin
- 21 octobre : journée des élus organisée par le SMICTOM Centre Alsace (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale) à laquelle ont également participé Mme Agnès Simler et Mr Laurent Schönstein. Il était notamment question des changements de tri dans les déchetteries. Mr le Maire rappelle que ces journées des élus sont toujours très intéressantes et invite tous les conseillers à y participer.
- 22 octobre : cérémonie à Katzenthal organisée en l'honneur de la reine des vins d'Alsace (Agathe Prunier de Katzenthal) et de ses dauphines (Marie-Elisa Wessang d'Ingersheim et Lisa Grollemund de Grussenheim). Mme Estelle

Brault-Peluzzi, Mr & Mme Gérard Blatz étaient également présents à cette manifestation.

- 23 octobre : visite avec Mme Agnès Simler, Mr Louis Heitzler (président de l'Amicale des Anciens Combattants) et Mr Guy Foechterlé à Mr Jean-Paul Elser l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.
- 23 octobre : réunion de la commission de restauration du marché de Noël.

4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN, STATIONNEMENT RUE DE LA 2ME D.B.)

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur STREITMATTER RICHARD 4 RUE DES PEUPLIERS 68320 GRUSSENHEIM	4 RUE DES PEUPLIERS l'installation de 24 panneaux photovoltaïques
Monsieur BALGA Alain 20 rue de la 2ème D.B. 68320 GRUSSENHEIM	20 RUE DE LA 2 DIVISION BLINDEE l'installation de 10 panneaux photovoltaïques
Monsieur HARTMANN YANNICK 36 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la mise en place d'une fenêtre de toit

STATIONNEMENTS DANS LA RUE DE LA 2ME D.B.

Le plan du projet est projeté.

Places de stationnement :

Mr Laurent Schönstein présente les modifications proposées suite à la réunion de la commission du 9 octobre :

- le passage pour piétons devant la propriété de Jean-Paul Jacob est déplacé au niveau des propriétés de Michel Schwein / Freddy Mertz
- les places de stationnement devant la propriété de François Thomas seront matérialisées sur le trottoir et non sur la route
- deux places de stationnement sont prévues devant la propriété d'Anna Hueber à cheval sur la route et le trottoir
- la place de stationnement sur la bouche à clés devant Denis Schwartz est supprimée
- la place de stationnement demandée devant l'ancien garage de Vincent Comte pour le branchement de son futur véhicule électrique ne sera pas réalisée. Le

branchement du véhicule électrique sur le trottoir pose problème en raison du câble qui sera présent sur la voie publique. Une place de stationnement pourrait être rajoutée.

- les places de stationnement devant la propriété de Jean-Pierre Heitzler sont inchangées
- au niveau de la sortie de la propriété d'Arnold Schreiber, une place est supprimée pour permettre une meilleure visibilité
- deux places de stationnement seront créées sur le trottoir devant la propriété de Roland Simler
- une place de stationnement sur le trottoir sera matérialisée devant la propriété de Sébastien Stoehr
- deux places de stationnement à cheval sur le trottoir et la route seront réalisées devant la propriété de Jean-Pierre Schreiber
- les trois places de stationnement à la sortie ouest de la rue sont conservées
- deux coussins berlinois seront mis en place au niveau du garage d'Adrien Hebinger et de la propriété Gaël Méal (pas de pièces à vivre proches de l'installation)
- des buses en béton encadreront les places de stationnement ; cela permettra également de créer des chicanes en l'absence de voitures en stationnement.

Mr Luis Franco indique que le projet présenté est l'aboutissement d'un dialogue avec les riverains.

Mr Jean-Philippe Strauel propose l'enlèvement de la dernière place de stationnement à la sortie ouest du village et la mise en place de deux coussins berlinois à l'entrée est, en face de la propriété de Freddy Mertz.

Mr Laurent Schönstein suggère de ne pas mettre en place les coussins berlinois côté est dans l'immédiat. Une réflexion en ce sens pourra être menée après les résultats des aménagements listés ci-dessus et éventuellement des relevés d'un radar pédagogique.

Mr le Maire rappelle que les coussins berlinois peuvent apporter des nuisances pour les habitations proches.

Mr Jean-Philippe Strauel propose la mise en place d'une buse au niveau du passage à piétons déplacé. Cette mise en place serait moins chère que les coussins berlinois et sécuriserait les piétons. Mr Laurent Schwein précise que cela est dangereux dans le virage.

Mr Laurent Schönstein précise qu'un essai avec un séparateur de voie peut être réalisé dans un premier temps.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce projet,
- charge Mr le Maire de la mise en œuvre de celui-ci,
- autorise Mr le Maire à signer l'arrêté municipal.

Limitation de la vitesse

La commission communale de la voirie propose de limiter la vitesse à 30 km/h dans la rue de la 2^{ème} D.B. et propose la mise en place d'un radar pédagogique. Mr Jean-Philippe Strauel propose de le placer au niveau de la propriété de Laurette Foechterlé.

Mr le Maire signale que la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) rétrocède à chaque commune les radars pédagogiques implantés sur son territoire le long des voies. Mr le Maire a sollicité la CCRM pour bénéficier d'un radar supplémentaire en sus des deux implantés route de Colmar dans le cas où une commune ne souhaiterait pas bénéficier de cette rétrocession.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la limitation à 30 km/h dans la rue de la 2^{ème} D.B.
- autorise Mr le Maire à l'effet de signer l'arrêté municipal.

Place de stationnement pour poids-lourd

Mr Laurent Schönstein propose d'attendre 2-3 mois pour prendre une décision quant à la matérialisation d'une place de stationnement pour PL (poids-lourd).

Mr Luis Franco rappelle qu'on est proche d'une zone artisanale qui n'est pas pourvue d'une place de stationnement pour PL. Un tel marquage pourrait utile pour ceux qui desservent les entreprises de la zone.

Mr Christophe Haberkorn rappelle qu'il y a quelques années, des conducteurs de bus ou de camions ont été invités à stationner leur véhicule sur les places de stationnements prévus à cet effet route de Colmar. Il ne s'agit pas de réaliser un parking privatif.

Mr Luis Franco indique que le camion ne stationne que le week-end dans la rue de la 2^{ème} D.B.

Mr Jean-Philippe Strauel rappelle que les riverains ne voulaient pas de place de parkings en face de chez eux afin de pouvoir sortir de leur propriété avec les engins agricoles.

Mr Christophe Haberkorn demande s'il n'est pas possible de réaliser un emplacement au niveau de la zone artisanale. Mr le Maire indique qu'il n'y pas de place.

Mr Jean-Philippe Strauel précise que Mme Agnès Simler avait demandé au chauffeur de bus qui stationnait son véhicule dans la grand'rue durant la pause méridienne de le garer route de Colmar.

Mr le Maire précise que le camion ne stationne que le week-end dans la rue de la 2^{ème} D.B. et qu'il a un chargement de valeur que le chauffeur souhaite pouvoir surveiller.

Mr le Maire rappelle que toutes les doléances des riverains ont été prises en compte et que le point concernant le stationnement du poids lourd sera rediscuté plus tard.

Mr Laurent Schönstein propose de laisser un temps d'observations et de demander l'avis aux riverains par écrit sous forme de questionnaire à l'issue de celui-ci.

Mme Estelle Brault-Peluzzi dit que le plan d'aménagement doit être défini clairement dès le début. Après les premiers essais, la réflexion continue en essayant d'être juste avec tout le monde

Mr Patrice Jaegler signale que ce cas constitue un précédent et qu'il ne sera pas possible d'empêcher le stationnement d'un camion dans une autre rue du village.

Mr Jean-Philippe Strauel indique qu'il y a un arrêté municipal qui doit être respecté sous peine d'être verbalisé.

Mme Estelle Brault-Peluzzi demande s'il n'est pas possible de matérialiser trois places des stationnements pour voitures. Il est rappelé que Mr Laurent Schwein avait confirmé que la sortie d'engins agricoles ne serait pas possible si des voitures sont stationnées en face de la sortie de l'exploitation.

Mr Luis Franco est d'accord avec la proposition de Mme Estelle Brault-Peluzzi pour la mise en place de trois places de stationnement.

Mr le Maire propose de sursoir à la prise de décision pour créer un emplacement PL et d'en rediscuter avec le chauffeur du camion dans les semaines à venir. Le conseil municipal accepte cette proposition.

5. BUDGET 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES

DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Mr le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2023 les montants indiqués dans le tableau ci-après et qui n'avaient pas été repris dans l'arrêté préfectoral réglementant le budget primitif et le rendant exécutoire.

Après les explications des crédits proposés, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à inscrire les montants suivants :

Code Chapitre	Code Article	Libellé Article	DM
011	60612	Energie - Electricité	8 000,00 €
011	60623	Alimentation	200,00 €
011	60624	Produits de traitement	500,00 €
011	615231	Entretien, réparations voiries	13 000,00 €
011	61524	Entretien bois et forêts	3 000,00 €
011	61551	Entretien matériel roulant	1 000,00 €
011	6156	Maintenance	3 000,00 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €
011	6282	Frais de gardiennage	300,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	600,00 €
011			31 600,00 €
012	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	20,00 €
012			120,00 €
65	65132	Prix	200,00 €
65	65568	Autres contributions	6 000,00 €
65			6 200,00 €
042	77681	Neutralisation des amortissements	0,10 €
040	198	Neutralisation des amortissements	0,10 €
042	6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,10 €
014	7391111	Dégrvt TFPNB Jeunes agriculteurs	300,00 €
014	7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 500,00 €
014	7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	400,00 €
014			2 200,00 €
21	2184	Mobilier	300,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	400,00 €
21			700,00 €
040	2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,10 €

6. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE (PERIODE 2024 -2033)

Lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2023, le conseil municipal avait décidé de louer :

- le lot n° 1 de 395 ha (côté est de la RD 208) dont 27 ha de forêt + bosquet par convention de gré à gré avec le locataire actuel, Mr Dages Erwin, au prix de 4 000 € (quatre mille Euros)
- le lot n° 2 de 288 ha (côté ouest de la RD 208) dont 16 ha de forêt + bosquet par convention de gré à gré avec le locataire actuel, la société cynégétique du Ried au prix de 2 800 € (deux mille huit cents Euros)

Les deux candidats ont déposé leurs dossiers de candidature et les pièces annexées. Ces derniers ont été examinés par la 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse) en date du 17 octobre 2023 conformément à l'article 5.2 du cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin. Les dossiers étant complets, la 4C a émis un avis favorable à ces deux candidatures.

Le conseil municipal, après avoir ouïe les informations de Mr le Maire, accepte, à l'unanimité, les dossiers de candidature de Mr Erwin Dages pour le lot n° 1 et de la société cynégétique du Ried représentée par Mr Christophe Schmitt pour le lot n°2.

Les conventions seront signées avant le 1^{er} novembre 2023.

7. DIVERS

- **Composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »** : La conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN - Zéro Artificialisation Nette), sa territorialisation dans le STRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et sa mise en œuvre par les territoires.
La région Grand Est souhaite élargir la composition à d'autres acteurs, que ceux prévus dans la composition type, impliqués dans l'élaboration des documents de planification afin de prendre en compte d'autres préoccupations que les seules questions d'aménagement et d'accroître la représentation des SCoT de par leur expérience et capacité à construire des visions stratégiques et prospectives d'aménagement du territoire. Le conseil municipal émet un avis favorable à la composition proposée par le Région Grand Est.
- **Loi APER** : La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) demande à chaque commune de planifier les potentialités d'implantation d'énergie renouvelable sur leur territoire. Mr le Maire invite chaque conseiller à y réfléchir. Il indique que des panneaux photovoltaïques pourraient être placés sur le toit de l'église.
- **Rencontre avec Mme Roué** : Mr le Maire communique des éléments chiffrés donnés par Mme Sandrine Roué de la DDFIP, conseillère aux décideurs locaux de la CCRM. Mme Roué transmettra ces données par mail.
Elle a également présenté l'IPC (Indicateur de pilotage Comptable - Outil partagé entre l'ordonnateur et le comptable). Il permet de cibler des actions en vue d'améliorer la qualité comptable. Il est valorisé sous la forme d'un score sur 100, avec pour objectif de donner un éclairage sur la qualité de la comptabilité de chaque collectivité. Pour Grussenheim, il est de 100. Mr le Maire félicite Mme Nathalie Kleindienst, pour son travail.
- **Piste cyclable Grussenheim-Jebsheim** : Mr le Maire rappelle les différents échanges avec Mr Armbruster dans le cadre de la création de la piste cyclable. Il informe le conseil municipal qu'un courrier a été réceptionné en mairie le 9 octobre par lequel Mr Armbruster maintient sa décision de procéder à un échange de terrain et non une vente. Mr le Maire indique que les tractations seront à présent effectuées par les présidents de la CCRM, Mr Frédéric Pfliegersdoerffer et de la CA (Colmar Agglomération), Mr Eric Straumann qui ont la compétence « Création de piste cyclable ».

Mr Patrice Jaegler propose de faire passer la piste cyclable sur la route devant le silo Armbruster. Mr le Maire répond que cela n'est pas possible. La CEA n'acceptera pas. C'est le projet du passage devant le silo, validé par la CEA qui a été présenté à Mr Armbruster.

Mr Jean-Philippe Strauel propose d'acquérir une surface de terrain côté nord de la parcelle jouxtant la propriété Armbruster en sus de la partie acquise côté est afin de permettre un éventuel échange. Mr le Maire indique qu'il avait envisagé cette possibilité, mais elle est difficile à mettre en œuvre. Cette solution sera étudiée si les discussions avec Mr Armbruster n'aboutissent pas.

- **Terrain zone artisanale** : Un courrier avait été adressé à Mr Thomas Sutter en juillet pour prévoir la signature de l'acte de vente du dernier terrain de la zone artisanale. Mme Agnès Simler était en contact avec Mr Thomas Sutter qui l'informe qu'un premier rendez-vous est fixé avec le notaire en novembre.
- **Passation de commandement au CPI** : La passation de commandement entre le Lieutenant Dominique Peluzzi et le sergent-chef Jérôme Dietsch est fixée au samedi 25 novembre 2023 à 16 heures. Les invitations ont été envoyées.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Elle se déroulera le samedi 11 novembre 2023 à 11 heures au monument aux morts.
- **Marché de Noël** : Mme Agnès Simler informe que les journées de travail pour l'organisation du marché de Noël ont débuté depuis 1 mois tous les jeudis et vendredis. Deux samedis sont également prévus : les 18 et 25 novembre 2023 toute la journée avec repas à midi. Elle lance un appel à toutes les personnes prêtes à donner un coup de main. Des tracts vont également être distribués la semaine prochaine.
- **Transport scolaire** : Mr le Maire informe que les arrêts dans la commune de 6h50 et 6h52 sont maintenus à ce jour. Des changements pourraient intervenir à la rentrée prochaine.
- **Fêtes de fin d'année** : Mr le Maire propose d'organiser la fête des aînés le dimanche 7 janvier 2024. L'organisation des vœux du Maire sera rediscutée.
- **Mail du 1^{er} août 2023** : Mr Jean-Philippe Strauel s'étonne que Mr le Maire n'a pas évoqué le courriel adressé par Mr Etienne Simler à tous les conseillers dont la conclusion était destinée au maire et aux adjoints. Il demande si une réponse a été faite à Mr Etienne Simler. Mr le Maire ne donnera pas de réponse au courriel. Il estime qu'il n'y a pas lieu de donner une réponse en réunion de conseil municipal. Il rappelle les dires de Mr Laurent Schönstein lors de la dernière réunion par rapport aux dernières réunions qui se sont déroulées dans une bonne ambiance et qui ont été constructives.

Mme Agnès Simler dit que chacun a été destinataire du mail et que chacun doit y réfléchir et faire en sorte que cela fonctionne.

Mr Luis Franco soulève que les réunions sont moins houleuses en ce moment et qu'il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu.

- **Utilisation des locaux de la bibliothèque** : Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'à la fin du dernier conseil municipal, elle a été prise en aparté par Mr le Maire par rapport à un courriel adressé par Mme Christelle Streitmatter pour l'utilisation des locaux de la bibliothèque pour assurer la catéchèse (qui ne peut plus être assurée au domicile des parents). Mr le Maire signale que la chapelle ou le local paroissial peuvent être utilisés. Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'elle

avait assuré, l'an passé, la catéchèse avec Mme Maryline Richert dans les locaux de la bibliothèque qui sont chauffés en hiver et qui sont pourvus de sanitaires à proximité.

Mr le Maire indique que la bibliothèque reste un lieu communal réservée aux activités de la bibliothèque. Il a autorisé l'utilisation des locaux de la bibliothèque jusqu'en début d'année étant donné que la chapelle est utilisée pour la préparation du marché de Noël.

Mme Estelle Brault-Peluzzi signale que l'utilisation de la chapelle nécessite la mise en route du chauffage dès le matin et qu'il n'y pas de sanitaire à proximité C'est le cas pour chaque association qui utilise cette salle


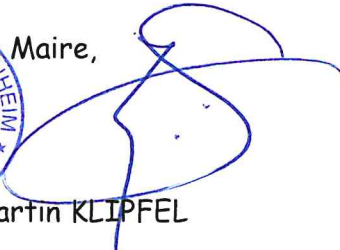
Dans sa demande Mme Christelle Streitmatter avait donné comme argument qu'il fallait une connexion internet pour assurer les cours de catéchisme. Mr le Maire a pris contact avec la coopératrice pastorale responsable des catéchistes qui lui a certifié qu'il n'y avait pas besoin de connexion internet, les documents pouvant être transmis par fichiers MP4.

Etant donné que des jeunes de Jepsheim sont aussi concernés, la commune de Jepsheim devrait mettre également des locaux à disposition.

Mr Jean-Philippe Strauel demande si la salle du conseil municipal pouvait être utilisé. Mr le Maire indique que cela peut être une solution.

- **Projet de micro-crèche** : Mr Christophe Haberkorn demande les suites réservées à la demande de la société PMC. Mr le Maire répond qu'à ce jour aucune proposition de travaux n'a été transmise à la commune. Il rappelle en outre qu'à ce jour, il n'y avait jamais de problème d'écoulement d'eau. Elle s'est toujours infiltrée naturellement dans le sol. Mr le Maire attend de réceptionner la proposition de travaux de l'entreprise PMC pour en rediscuter.
- **Trou rue de la paix** : Les travaux de réfection ont débuté ce jour.
- **Prochaines réunions** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 12 décembre 2023 à 20 heures. La commission communale des fêtes et cérémonies se réunira le jeudi 16 novembre 2023 à 19 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 10.

 Le Maire,

Martin KLIPFEL

La secrétaire de séance,



Agnès SIMLER